

18 MAI 2018

JEUNES INVENTEURS ET CREATEURS EN HERBE : FABRIQUEZ ET APPRENEZ A PROTEGER VOTRE PROJET EN 15 MINUTES

VIVEZ L'EXPERIENCE « MAKERS » : A L'OCCASION DU SALON VIVA TECHNOLOGY RDV SUR LE STAND DE L'INPI,
EN PARTENARIAT AVEC TECHSHOP - ATELIERS LEROY MERLIN ET SCIENCE & VIE JUNIOR
LE SAMEDI 26 MAI DE 10H A 18H (STAND C35)



Le samedi 26 mai, sur son stand du salon Viva Technology, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), la Maison des Innovateurs, accueillera les visiteurs qui souhaitent concrétiser et matérialiser leurs idées d'invention:

- Découpe, soudure, électricité : venez fabriquer votre invention en 15 minutes à partir du matériel mis à disposition par TechShop - Ateliers Leroy Merlin, avec l'aide de formateurs dédiés
- Venez rencontrer et bénéficier des conseils des gagnants du concours Innovez, organisé chaque année par Science et Vie Junior, en partenariat avec l'INPI. Ces jeunes inventeurs feront la démonstration de leurs inventions et partageront leur expérience et leur savoir-faire du prototypage.
- Bénéficiez des conseils de l'INPI pour savoir pourquoi et comment garantir la propriété de son invention.

Sans rendez-vous, de 10h à 18h, sur le stand C35 du salon Viva Technology (zone « Accelerate »).

Lu dans Science & Vie Junior N°336 : Dossier « 10 conseils pour innover - Pourquoi déposer un brevet ?

L'Institut national de la propriété industrielle est un établissement public chargé, entre autres, de délivrer des brevets aux inventeurs. Un brevet est un titre de propriété officiel qui donne à son possesseur le droit d'exploiter une invention, c'est-à-dire de la fabriquer, de la vendre, etc. Cela permet de la protéger afin que personne ne l'exploite sans votre autorisation. Bien sûr tous les projets ne peuvent pas être brevetés. Il faut que l'invention n'ait pas encore été dévoilée au public, qu'elle puisse être fabriquée industriellement, qu'elle présente une solution technique à un problème technique, et enfin qu'elle soit suffisamment innovante pour surprendre, même un professionnel. La solution la plus simple et la moins chère pour protéger son invention s'appelle un certificat d'utilité. Il coûte quelques dizaines d'euros et vous protège pour 6 ans. Vous pouvez le faire en ligne sur le site de l'INPI, dont les chargés de clientèle sont à votre écoute pour vous guider.

Voir aussi la vidéo « [Vous avez une idée géniale ? Ne la gardez pas pour vous, protégez-la bien pour pouvoir la partager avec le monde entier](#) »



Les 5 gagnants du concours *Innovez Science & Vie Junior*, qui ont maintenant entre 14 à 20 ans, partageront leur expérience d'inventeur avec le public :

- Johan Belloy, inventeur de la machine à sirop (2015)
- Jules Eschbach, inventeur de To One, système de géopositionnement (2017)
- Laurent Migaud, inventeur de l'ascenseur mécanique (2017)
- Louis Sylvestre, inventeur de l'alarme coupe-son (2016)
- Julie Winum, inventrice de l'Ecoleau-Box (2015)



Les formateurs de TechShop - Ateliers Leroy Merlin seront sur place pour accompagner les jeunes inventeurs.

Découvrez [TechShop - Ateliers Leroy Merlin](#) en vidéo



À PROPOS DE L'INPI



Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17